

Le mardi 2 juin 2015 convoqué le Conseil Municipal pour le mardi 9 juin à 19 heures.

### **ORDRE DU JOUR**

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015
- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- DELIBERATION TRAVAUX « QUARTIER PAUL BORIE »
  - \* Nomination d'un Maître d'œuvre pour le marché public
  - \* Autorisation lancement marché public pour effacement des réseaux
- DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A CONTRACTER UN EMPRUNT
- QUESTIONS DIVERSES

L'an 2015 et le mardi 9 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M BALLOT, Maire.

**Etaient présents** : M BALLOT, Maire ; Mrs PAUL, TISSIER, Adjoints ; M BREDEAUX ; Mme FONTAINE ; M GRENIER ; Mme HUBLIN ; M LECOMTE ; Mme LEJEUNE ; M LEMENAGER ; Mmes RENAULT, VIEL.

**Pouvoirs** : Mme LECLAVIER qui a donné pouvoir à Mme LEJEUNE  
M NOYEAU qui a donné pouvoir à M BALLOT

**Absent** : M WIECKOWSKI

|                                                           |
|-----------------------------------------------------------|
| APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1 <sup>er</sup> AVRIL 2015 |
|-----------------------------------------------------------|

M le Maire ayant demandé aux membres leurs éventuels commentaires et aucune observation n'étant faite, le compte rendu du 1<sup>er</sup> avril est approuvé à l'unanimité.

|                                      |
|--------------------------------------|
| NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE |
|--------------------------------------|

Mme RENAULT est nommée secrétaire de séance.

|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| <b><u>DELIBERATION TRAVAUX « QUARTIER PAUL BORIE » :</u></b> |
|--------------------------------------------------------------|

- |                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Nomination d'un Maître d'œuvre pour le marché public</li><li>- Autorisation lancement du marché public pour effacement des réseaux</li></ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

\* **Nomination d'un Maître d'œuvre pour le marché public**

M le Maire donne connaissance des propositions du Cabinet MERCATOR, M BELLANGER Géomètre à BERNAY et présente un plan relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux et du projet d'aménagement de la voirie des VC 17 et VC 18 Rue de la Camptière et Rue de Montreuil.

M le Maire rappelle que ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2015.

Afin de concrétiser ce projet, M le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de signer un contrat de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet MERCAOTR, représenté par M BELLANGER, dans le prolongement de l'étude avant-projet d'effacement des réseaux par le SDEC Energie.

Après débats et discussions le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés DONNE tous pouvoirs à M le Maire pour signer le contrat de Maîtrise d'Ouvre avec le Cabinet MERCATOR.

\* Autorisation lancement de marché public pour effacement des réseaux

M le Maire rappelle le projet déjà exposé lors de séances précédentes concernant les travaux d'enfouissement des réseaux par le SDEC Energie, et le programme de réaménagement des VC 17 et VC 18.

Il est proposé au Conseil que ces travaux de réfection de voies et trottoirs soient effectués en 2 tranches.

La 1<sup>ère</sup> tranche « en amont » jusqu'au croisement des VC 17 et 18 en tranche ferme

La 2<sup>ème</sup> tranche « en aval » depuis ce croisement jusqu'à l'intersection de la Route de l'Aigle en tranche conditionnelle.

Le coût total estimé de ces travaux est de 278 546.17 € TTC.

Le Conseil après avoir entendu les explications de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE, suite à la décision de signer le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet MERCATOR, de confier à celui-ci le dossier de marché public en procédure adaptée avec constitution du dossier d'appel d'offres pour le projet de réaménagement des voies et trottoirs des VC 17 et 18

DONNE tous pouvoirs à M le Maire pour

- coordonner avec le Cabinet MERCATOR les opérations d'alimentation/enfouissement des réseaux électriques et Télécom entre ERDF et le SDEC Energie
- convoquer en son temps la Commission d'appel d'offres
- ordonnancer les mandats dans le cadre du budget prévu
- signer tous documents utiles

|                                                          |
|----------------------------------------------------------|
| DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A CONTRACTER UN EMPRUNT |
|----------------------------------------------------------|

M le Maire rappelle aux membres du Conseil l'inscription au budget primitif voté le 1<sup>er</sup> avril 2015 d'un prêt de 130 000 € afin d'assurer le financement de certains investissements programmés.

La Commune a contacté plusieurs Etablissements bancaires, dont les propositions sont les suivantes :

- Caisse d'Epargne un taux de 1.97 % pour une durée de 15 ans
- Crédit Agricole un taux de 2.24 % pour une durée de 15 ans
- La Société Générale pas de prêt pour un montant de 130 000 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu M le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de solliciter auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement de la proposition l'attribution du prêt suivant :

- \* Montant de 130 000 € destiné à assurer le financement de certains investissements
- \* Taux fixe de 1.97 %
- \* Durée 15 ans
- \* Amortissement en échéance constante
- \* Périodicité annuelle
- \* Frais de dossier 150 €

Autorise M le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne

|                    |
|--------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|--------------------|

- M le Maire présente ses remerciements à M PAUL pour le travail d'aménagement dans la salle de conseil.

- M le Maire informe les membres sur les dossiers suivants :

- \* Rendez-vous est pris le lundi 14 septembre 2015 avec Mrs BALLOT, LECOMTE, PAUL, BREDEAUX, afin procéder à la restauration du lustre de la salle de conseil.
- \* Signature le lundi 15 juin d'une Convention avec M DECROIX qui vient de s'installer sur la afin de l'autoriser à déverser l'excédent de ses eaux pluviales dans le fossé du Chemin communal n°
- \* La toiture de l'entreprise SOETAERT va être refaite entièrement d'ici la fin du mois
- \* L'Entreprise MICHAUT va procéder à la dernière partie de la pose des volets à la Mairie.
- \* Fin du contrat d'avenir de M DELANOE qui se termine le 8 juillet 2015, ainsi que du départ de M CARDON à la retraite au 30 septembre 2015.
- \* Pour le rond-point les spots vont être posés prochainement
- \* Les jeux prévus au budget ont été posés
- \* La mise en place avec la société KREA 3 du nouveau site internet prochainement

- Mme HUBLIN fait un point sur les divers dossiers du SIVOM :

- \* Expertise au sujet du sol du gymnase. Le résultat sera donné d'ici fin juin.
- \* Logement de l'équitation, dossier reporté en 2016 et pour le bail agricole toujours pas de convocation
- \* APS : le choix de 1 heure 30 2 fois par semaine est satisfaisant.
- \* Prochaine rentrée 2015 – 2016 prévu entre 70 et 75 enfants à la maternelle
- \* Suite au jumelage des écoles Mme MANCEL assurera la direction
- \* Prévu 2 départs en retraite avec aucun remplacement

- M TISSIER fait un exposé sur le SIAEPA :

- \* Le lotissement en face de la station va être relié au tout à l'égout prochainement
- \* La rue d'Enghein est à refaire entièrement
- \* Toujours pas de réception concernant la nouvelle station

\* filet ?

- Dossier CDC du Pays de l'Orbiquet

\* L'entreprise BLAIS est chargée des travaux de déblaiement des gravats et du bouchage des mares

\* L'entrée de la nouvelle zone pose problèmes car il y a obligation de changer l'entrée au niveau de l'entreprise SOETAERT, ce qui implique de retirer l'aire des campings cars

- M PAUL informe les membres des difficultés rencontrées concernant l'accessibilité aux handicapés de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 35.